



promesse de CDI remise en cause

Par **cuisset**, le **26/07/2009** à **16:57**

Femme de ménage pour une association sur un contrat de six mois, lundi 20 07 avant une semaine de vacances en fin de contrat la responsable de service me donne rendez vous le vendredi pour signer la fin de contrat. Déçue, je travaille dans son bureau comme chaque mardi quand elle me demande un changement d'horaire ; surprise, je lui dis que en vacances la semaine suivante avant la fin de contrat, il est bien tard mais elle me parle de CDI et nous établissons le nouveau planning. Je me rends au rendez vous le vendredi fixé pour ce que je pense la signature du CDI mais elle a changé d'avis : me reproche de ne pas avoir su écouter et d'avoir élevé la voix lorsqu'après le changement de local le 1er mai, mi juin elle a voulu que j'effectue enfin sans avenant au contrat l'heure supplémentaire de ménage qui s'imposait. Après plusieurs déplacements d'heures dus à ses absences pour rv à l'extérieur j'imposais ce qui me semblait non négociable : un avenant avant d'effectuer les heures. Il a été signé le 23 juin.

Puis je espérer un CDI le 3 août n'ayant aucun reproche sur mon travail juste sur la façon d'avoir exigé un avenant avant d'effectuer l'heure supplémentaire nécessaire (même s'il ne restait que peu de temps avant la fin de contrat) ?

Par **Cornil**, le **28/07/2009** à **10:42**

Bonjour "cuisset"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Adage juridique: "verba volent, scripta manent" (les paroles s'envolent, les écrits restent). Je crains fort que ton CDI ne soit pas au rendez-vous et je ne vois pas quel recours tu pourras avoir...

Désolé. Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)